

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°02-2024-002

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /**

### **Secrétariat de Direction**

02-2023-12-26-00002 - Arrêté 2023-07 reconnaissant la qualité de sociétés coopératives ouvrières de production. (2 pages)

Page 3

## **Etablissement Public de Santé Mentale Départemental de l'Aisne (Prémontré)**

### **/ Secrétariat de direction**

02-2024-01-02-00003 - Décision portant délégations de signature (7 pages)

Page 6

## **Secrétariat général commun du département de l'Aisne / Pôle management -**

### **Prévention et action sociale**

02-2023-12-28-00002 - Arrêté modificatif SGCD n°2023-16 portant nomination des membres de la commission locale d'action sociale (3 pages)

Page 14

## **Sous-Préfecture de Saint-Quentin / Pôle collectivités territoriales**

02-2024-01-02-00002 - Arrêté n° SPSQ-PCT-2024/01 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Quentin, plus annexe. (5 pages)

Page 18

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

02-2023-12-26-00002

Arrêté 2023-07 reconnaissant la qualité de  
sociétés coopératives ouvrières de production.

## **Arrêté n° 2023-07 reconnaissant la qualité de sociétés coopératives ouvrières de production**

---

Le Directeur départemental de de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Nord

Vu la demande présentée le 15 décembre 2023 par la société OEUVRER relative à la reconnaissance de la qualité de société coopérative de production ;

Vu la loi N° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi N° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production, et notamment son article 54,

Vu la loi N° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 53 et 91 de ce code ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret N° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière de production ;

Vu le décret n°2020-1545 du 09 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités, des directions départementale de l'emploi du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations;

Vu le décret du 26 mai 2021 portant nomination de Monsieur Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur Emmanuel RICHARD sur l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2021 portant délégation de signature de Monsieur Thomas CAMPEAUX, Préfet de l'Aisne à Monsieur Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord en matière de compétence interdépartementale mutualisée concernant l'agrément des sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) ;

Vu l'arrêté du 19 septembre 2023 portant subdélégation de Monsieur Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord, aux agents placés sous son autorité ;

Vu l'avis de la confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production en date du 15 décembre 2023

Considérant l'avis donné le du 15 décembre 2023 par la Confédération Générale des SCOP.

### **DDETS du Nord**

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Nord  
Unité départementale Nord-Lille – 77 rue Léon Gambetta BP 20501 59022 LILLE CEDEX - Standard : 03 20 12 55 55

## ARRÊTE

Article 1er - La société OEUVRER domiciliée 13 rue Delaporte à MONDREPUIS (02500) est habilitée à prendre l'appellation de société coopérative ouvrière de production ou de société coopérative de travailleurs ou à utiliser cette appellation ou les initiales « SCOP » ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux sociétés coopératives ouvrières de production.

Article 2 - Cette même société pourra prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles 53 et 91 du code des marchés publics

Article 3 - L'habilitation, accordée en vertu du présent arrêté, à la société visée à l'article premier, et valable, sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret n°93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production, à compter de la date d'inscription en tant que Société Coopérative Ouvrière de Production au registre du commerce, et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte.

Fait à Lille le 26 décembre 2023

Pour le préfet et par subdélégation du directeur  
départemental de l'emploi, du travail et des  
solidarités du Nord,  
Le directeur du travail,



Olivier MOYON

La présente décision est susceptible d'être contestée dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit en exerçant l'un des deux recours administratifs suivants :

- soit un recours gracieux ;

- soit un recours hiérarchique devant le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction Générale du Travail, Service des relations et des conditions de travail - SRCT/RT1 39/43 quai André Citroën 75739 PARIS CEDEX 15)

- soit en formant un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille.

### **DDETS du Nord**

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Nord

Unité départementale Nord-Lille – 77 rue Léon Gambetta BP 20501 59022 LILLE CEDEX - Standard : 03 20 12 55 55

Etablissement Public de Santé Mentale  
Départementale de l'Aisne (Prémontré)

02-2024-01-02-00003

Décision portant délégations de signature



## Décision portant délégations de signature

Conformément aux dispositions des articles D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique prévoyant les conditions dans lesquelles le Directeur peut déléguer sa signature,

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-De-France en date du 13 août 2019 relatif à la nomination de **Monsieur Laurent BARRET** en qualité de directeur de l'Etablissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de PREMONTRE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

### Le Directeur décide :

#### Article 1<sup>er</sup> :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent BARRET, Directeur, délégation de signature générale est donnée à **Madame Nadia ALIANE et Monsieur Laurent LECLERCQ, Directeurs adjoints.**

#### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent BARRET, Directeur, **Madame Maryline RENAUD**, Attachée d'administration hospitalière à la Direction générale reçoit délégation de signature pour les actes administratifs de gestion courante relevant du secrétariat général.

#### Article 3 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Laurent LECLERCQ**, Directeur Adjoint, en ce qui concerne les actes administratifs de gestion du personnel non médical concernant :

- les avancements d'échelon,
- les changements d'affectation,
- les congés de longue durée,
- les congés de longue maladie,
- les accidents de service, de travail et de trajet,
- le temps partiel,
- la disponibilité,
- la mutation,
- le détachement,
- les tableaux de service,
- les heures supplémentaires,
- l'ouverture et l'organisation des concours,
- les contrats à durée déterminée ou indéterminée relatifs aux personnels soignants (recrutement, résiliation, licenciement),

- l'ensemble des actes concernant la gestion des contrats d'accompagnement vers l'emploi, d'avenir et des personnels vacataires,
- les ordres de mission permanents ou temporaires,
- les états de frais de déplacements,
- les actes et décisions liés aux autorisations de formation,
- les assignations en cas de grève.

#### **Article 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent LECLERCQ, Monsieur Jean-Louis DUROS et Monsieur Sébastien FRANCOISE, Attachés d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines, reçoivent délégation de signature pour :

- les accidents de service, de travail et de trajet,
- le temps partiel,
- l'ensemble des actes concernant la gestion des contrats d'accompagnement vers l'emploi, d'avenir et des personnels vacataires,
- les actes et décisions liés aux autorisations de formation,
- les assignations en cas de grève,
- les ordres de mission temporaires,
- les états de frais de déplacement.

#### **Article 5 :**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Gaël VIOLAS, Ingénieur chargé de la Direction des ressources matérielles :

- pour engager et liquider, dans la limite des crédits ouverts, les dépenses du titre 2 et du titre 3 (budget principal et budgets annexes) hormis les dépenses imputables aux comptes H654.
- pour engager, dans la limite des crédits ouverts, les dépenses imputables aux comptes de la section d'investissement inférieures ou égales à 2000 €.
- pour liquider les factures imputables sur la section d'investissement.
- pour l'ensemble des actes administratifs, à l'exclusion des Marchés de Travaux et de prestations de service, relatifs à la gestion des services économiques et logistiques concernant :

- le contrôle des livraisons effectuées dans les magasins placés sous sa responsabilité,
- la tenue de la comptabilité des stocks,
- la conservation des biens mobiliers,
- la tenue de la comptabilité d'inventaire,
- les régies d'avances,
- les régies de recettes,
- la gestion des polices d'assurance,
- la gestion du parc immobilier,
- les autorisations d'absence,
- les ordres de mission,
- les états de frais de déplacements.

- pour l'ensemble des actes administratifs de gestion courante des services techniques concernant :

- les autorisations d'absence,
- les ordres de mission,
- les états de frais de déplacements,
- les demandes de prix à l'exclusion des marchés de travaux et de prestations.



#### Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gaël VIOLAS, cette délégation est exercée par **Monsieur Frédéric PIERRET**, Attaché d'administration hospitalière et **Monsieur Xavier LOITRON**, Adjoint des cadres hospitaliers.

#### Article 7 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Gaël VIOLAS**, Ingénieur chargé de la Direction des Ressources matérielles (Département des Systèmes d'Information et de l'Organisation) :

- Pour viser les factures sur service fait des dépenses réalisées sur les comptes H606251, H615261, H6261, H6284, H6521.
- Sur les actes administratifs de gestion courante du Département des Systèmes d'Information et de l'Organisation, en ce qui concerne :
  - les autorisations d'absence,
  - les ordres de mission,
  - les états de frais de déplacements,
  - les relations d'ordre technique avec les fournisseurs privés ou publics, à l'exclusion des contrats et des marchés de prestations de service ou intellectuelles.

#### Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gaël VIOLAS, cette délégation est exercée par **Monsieur Pierre MENTION**, agissant en qualité d'ingénieur au DSIO.

#### Article 9 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre MENTION, cette délégation est exercée par **Monsieur David DESSAINT** et **Monsieur Sébastien LENGLET**, agissant en qualité d'adjoints au DSIO.

#### Article 10 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Nadia ALIANE**, Directrice de la clientèle, de la stratégie et du médico-social, pour tous les actes administratifs de gestion courante :

- prononcer les admissions et les sorties définitives,
- établir la demande de tiers quand le demandeur ne peut ou ne sait pas écrire,
- informer les patients hospitalisés sans consentement de leur mode de placement
- signer les permissions de sortie (hospitalisations libres),
- signer les autorisations de sortie dans l'établissement des patients en soins sans consentement sur décision du Directeur,
- autoriser les sorties de courte durée des patients hospitalisés,
- signer les bordereaux d'envoi à l'Agence Régionale de Santé et au Juge des Libertés et des Détentions des documents de suivi des demandes d'hospitalisation sans consentement ,
- signer les levées (article L 3212-9 CSP),
- accepter ou demander le transfert des patients hospitalisés sans consentement,
- informer les tiers des levées ou des sorties des patients en soins psychiatriques sans consentement,
- signer les registres de la loi,
- signer les états de poursuite à l'encontre des hospitalisés,

- demander au Comptable de l'Etablissement de ne pas poursuivre les hospitalisés en cours de prise en charge,
- signer les documents relatifs au décès d'un patient,
- signer les demandes de mise sous protection des patients ,
- signer les courriers de recours auprès des organismes payeurs,
- signer les demandes d'annulation ou de modification de prise en charge,
- signer les courriers au receveur concernant l'information sur la prise en charge des patients et les demandes relatives aux poursuites,
- signer les autorisations d'absence du personnel,
- signer les décisions :
  - ↳ d'admission, de maintien en soins psychiatriques,
  - ↳ de modification de prise en charge,
  - ↳ de réadmission en hospitalisation complète,
  - ↳ de fin de mesure.

### **Article 11 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadia ALIANE, la délégation relative à la gestion des patients est exercée par **Monsieur Jean-Philippe VRAND**, Attaché d'administration hospitalière au service de la Gestion des patients.

### **Article 12 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe VRAND, la délégation est exercée par **Madame Patricia GEORGET**, Adjoint des cadres hospitaliers au service de la Gestion des patients.

### **Article 13 :**

**Madame Aurélie DUPONT - FREULET**, Adjoint des cadres hospitaliers, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, reçoit délégation permanente de signature en ce qui concerne tous les actes relevant des mandats judiciaires à la protection des majeurs confiés par les juges des tutelles à l'epsmdA.

### **Article 14 :**

Délégation permanente est donnée à **Madame Sandrine GRENET** en tant que Pharmacien chef de service pour engager, dans la limite des crédits ouverts, les dépenses imputables sur les comptes et sous-comptes suivants :

H. 602.110	Médicaments
H. 602.160	Gaz médicaux
H. 602.170	Produits de base
H. 602.210	Petit matériel médico-chirurgical non stérile
H. 602.211	Ligatures et sutures
H. 602.212	Pansements
H. 602.221	Dispositifs médicaux à usage parentéral
H. 602.222	Dispositifs médicaux système digestif
H. 602.223	Dispositifs médicaux système génito-urinaire
H. 602.224	Dispositifs médicaux système respiratoire
H.602.230	Matériels et fournitures médico-chirurgicales à usage unique stérile
H. 602.287	Produits d'hygiène
H. 602.680	Appareils et fournitures de prothèse et d'orthopédie

et pour viser les factures sur service fait des dépenses réalisées sur ces mêmes comptes.

### **Article 15 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine GRENET, **Monsieur Frédéric BURDE** Pharmacien, reçoit délégation en ce qui concerne les dépenses et le visa des factures de la Pharmacie.

### **Article 16 :**

Délégation permanente est donnée à **Madame Fabienne CANDINI**, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Ecole d'Aides-soignants, pour les actes administratifs de gestion courante concernant :

- les conventions annuelles relatives aux modalités financières des interventions d'enseignement,
- les conventions relatives aux stagiaires en formation continue,
- les conventions de stage relatives aux étudiants en soins infirmiers, élèves aide-soignants et élèves cadres,
- les autorisations d'absence,
- les ordres de mission,
- les états de frais de déplacements
- la gestion de la résidence.

### **Article 17 :**

Délégation permanente est donnée à **Madame Vénéta ALEXIEVA**, Faisant Fonction Directrice des Soins, pour les actes administratifs de gestion courante de la Direction des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques concernant :

- les autorisations d'absence,
- les ordres de mission permanents ou temporaires,
- les états de frais de déplacements.

### **Article 18 :**

Délégation permanente est donnée à **Madame Catherine HOPIN**, Cadre socio-éducatif, pour les actes administratifs de gestion courante de l'Unité Technique du Travail Social concernant :

- 1) les autorisations d'absence,
- 2) les ordres de mission,
- 3) les états de frais de déplacements,
- 4) les justificatifs de présence des stagiaires socio-éducatifs,
- 5) les conventions nominatives de mise en situation professionnelle des patients, contractées par l'intermédiaire d'organismes (ex. Pôle Emploi, Chambre des Métiers et de l'artisanat...) ou d'entreprises privées ainsi que les conventions nominatives des stages effectués par les patients dans le cadre des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux (ex. stage en ESAT, sur l'EPSMD...),
- 6) les documents afférents à l'accueil des stagiaires de la filière socio-éducative (ex. conventions de stages...).

**Article 19 :**

Délégation permanente est donnée à **Madame Ségolène DE JODAR**, Faisant Fonction Cadre socio-éducatif, pour les actes administratifs de gestion courante du service d'Accueil Familial Thérapeutique.

**Article 20 :**

Cette décision annule et remplace toutes les décisions antérieures relatives aux délégations de signatures.

**Article 21 :**

La présente décision est communiquée au Conseil de Surveillance, publiée au Recueil des Actes Administratifs du département de l'Aisne et transmise au Comptable de l'Etablissement et aux intéressés.

Fait à Prémontré, le 2 janvier 2024

Le Directeur,



Laurent BARRET



Prémontré, le 2 janvier 2024

**Annexe à la délégation de signature n° 001/2024  
du 2 janvier 2024  
Page de signature**

Liste des signatures des personnels ayant nouvellement reçu une délégation au titre  
de la décision référencée ci-dessus :



**Monsieur Laurent LECLERCQ,  
Directeur des ressources humaines**

Secrétariat général commun du département de  
l'Aisne

02-2023-12-28-00002

Arrêté modificatif SGCD n°2023-16 portant  
nomination des membres de la commission  
locale d'action sociale

**Arrêté modificatif SGCD n°2023-16  
portant nomination des membres de la commission locale d'action sociale**

**Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 relatif aux correspondants de l'action sociale du ministère de l'intérieur de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 portant création des comités sociaux d'administration des services déconcentrés de la police nationale et de l'école nationale supérieure de la police ;

Vu le décret n° 2022-984 du 4 juillet 2022 portant création de comités sociaux d'administration de la police nationale ;

Vu le décret n° 2022-987 du 4 juillet 2022 portant création du comité social d'administration du personnel civil de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2022 relatif à la commission nationale d'action sociale du ministère de l'intérieur (IOMA2223073A) ;

Vu l'arrêté du ministère de l'intérieur N° NOR IOMA2227640A en date du 17 octobre 2022 relatif aux commissions locales d'action sociale et au réseau local d'action sociale du ministère de l'intérieur et des outre-mer pris sur avis de la commission nationale d'action sociale en sa séance plénière du 22 juin 2022 ;

Vu la circulaire du 13 novembre 2009 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales relative au budget déconcentré d'initiative locale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SDAS 2020-1 du 9 mars 2020 portant désignation des membres de la commission locale d'action sociale de l'Aisne ;

Vu l'arrêté modificatif n° SDAS 2020-7 du 21 septembre 2020 portant désignation des membres de la commission locale d'action sociale de l'Aisne ;

Vu la circulaire du 22 mars 2023 précisant les modalités de reconstitution des commissions locales d'action sociale (CLAS) à la suite des élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté SGCD n°2023-8 du 7 juin 2023 portant création de la commission locale d'action sociale de l'Aisne,

Vu l'arrêté SGCD n°2023-9 du 7 juin 2023 portant répartition des sièges de la commission locale d'action sociale de l'Aisne,

Vu l'arrêté SGCD n°2023-10 du 16 août 2023 portant nomination des membres de la commission locale d'action sociale de l'Aisne,

Vu les désignations nominatives des organisations syndicales,

Considérant le départ en mobilité de M. Cédric DUMORTIER ,

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1er de l'arrêté SGCD n°2023-10 du 16 août 2023 visé supra est modifié comme suit :

II - En qualité de représentants des organisations syndicales :

✓ **Fédération de syndicats du ministère de l'intérieur et des outre-mer – Force Ouvrière (FSMI-FO) : 8 sièges**

#### **Membres titulaires**

- M. Stéphane MORAIN  
- M. Jean-Paul URBAN  
- M. Jean-Sébastien AVUNDO  
- M. Fredy QUIGNON  
- M. Benoît GOUJET  
- Mme Anne-Sophie DERING  
- Mme Ingrid DALLERY  
- M. Alain MACKOWIAK

#### **Membres suppléants**

- M. Fabien GOBEAUT  
- M. Christophe DELPLACE  
- M. Yannick MICHEL  
- M. Jérôme LIESSE  
- M. David POITE  
- M. Nicolas DELANDE  
- M. Julien AMPILHAC  
- Mme Dominique HOFFMANN

✓ **Les listes communes CFE-CGC/UNSA-FASMI (Alliance Police Nationale, UNSA Police, SNIPAT, SYNERGIE OFFICIERS, UATS, SCPN, SNPPS, SICP, UDO, SPPN, UNSA FASMI) : 6 sièges**

#### **Membres titulaires**

- M. Fabrice PONCET  
- M. Frédéric DEGOUY  
- Mme Sophie PREVOST  
- Mme Lydie DESNOYERS  
- Mme Nancy AVRIL  
- M. Jérémy LELEUCH

#### **Membres suppléants**

- Mme Emilie AMBLARD  
- M. Jean-Michel WOLSZTYNIAK  
- M. Steven DRUET  
- M. David CROMBEZ  
- M. Anthony TRONCQUOY  
- M. Alexandre RIQUET

✓ **Confédération Générale du Travail (CGT) : 1 siège**

#### **Membres titulaires**

- Mme Audrey VALEIX

#### **Membres suppléants**

- Mme Nadège LEGRAND



III - En qualité de membres consultatifs :

- le conseiller technique régional pour le service social,
- le médecin du travail,
- un inspecteur santé et sécurité au travail chargé du département,
- un psychologue de soutien opérationnel,

#### **Article 2**

Le mandat des membres titulaires et suppléants des organisations syndicales est de 4 ans.

#### **Article 3**

L'arrêté préfectoral n° SDAS 2020-1 du 9 mars 2020 et l'arrêté modificatif n° SDAS 2020-7 du 21 septembre 2020 portant désignation des membres de la commission locale d'action sociale de l'Aisne sont abrogés,

#### **Article 4**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Laon, le **28 DEC. 2023**  
Pour le préfet, et par délégation,  
Le secrétaire général



Alain NGOUOTO

Sous-Préfecture de Saint-Quentin

02-2024-01-02-00002

Arrêté n° SPSQ-PCT-2024/01 portant nomination  
des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
dans les communes de l'arrondissement de  
Saint-Quentin, plus annexe.

**Arrêté n° SPSQ-PCT-2024/01  
portant nomination des membres des commissions de  
contrôle chargées de la régularité des listes  
électorales dans les communes de l'arrondissement  
de Saint-Quentin**

**Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code électoral notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU l'arrêté préfectoral 2023-36 en date du 29 Aout 2023 donnant délégation de signature à Mme Corinne MINOT, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin ;

VU la proposition des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Saint-Quentin en date du 1er décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin ;

**A R R Ê T E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

**ARTICLE 2** : La sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Saint-Quentin le 02 janvier 2024

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation,  
Le sous-préfet de Saint-Quentin

Corinne MINOT

ANNEXE  
Membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Quentin

Commune	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal Suppléant	Député de l'administration	Député de l'administration Suppléant	Député du tribunal	Député du tribunal Suppléant
ALAINCOURT	HIMPENS Patrice	DRIEUX Céline	POMMERY Francis	BIDAUX Marcel	RUAMPS Dborah	Néant
ANNOIS	LEONARD Isabelle	NEANT	GRUNY Michèle	Néant	TELATYNSKI NICHELE	NEANT
ARTEMES	BELJIN BERNADETTE	MARCHANDISE VIRGINIE	VANDERBERGHE MICHEL	BEAUDOUIN MARIE CLAUDE	JOSSE MARIE CLAIRE	Néant
ATILLY	MIANRAY Patrice	LEGRAND Yvlen	VOLLER Jean - Paul	Néant	CARON Patrick	Néant
AUBENCHEUL AUX BOIS	GAMBART Eric	Néant	VIDAILLAC Sylvain	NEANT	LOISON Yves	NEANT
AUBIGNY AUX KAINES	GOMBART André	Néant	DUPUIS ép. GOMBART Catherine	Néant	LAMROUSSE ép. VILLEMONT Saïda	NEANT
BEAUREVOIR	LEVEAUX Gérard LEVEAUX Marie-Christine DELUSSAU Sylvain LIBBRECHT Vincent VAN HYFTE Olivier	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	NARQUIN Martine	CHEMIN Julie	BUREAUX Marcel	BRUNEL Véronique	LEFEVRE Sarah	LEFEVRE Marie - Thérèse
BEQUIGNY	DUCHEMIN Gérard	DECORNIQUET Arne - Marie	DUMANT Philippe	LARUELLE Christophe	PESTANA Florence	MORTIER Amélie
BELLEGLISE	BEAUSIR Cyril	LECART Nathalie	MALEXIEUX Philippe	GRAS Philippe	BOHCZYK Bernard	DUVAL Denis
BELLECOURT	GERIN Cécile	Néant	MIGNOT Jean - Marie	NEANT	PETIT Jérôme	NEANT
BENAY	BARON Patricia	CHABAUD Dominique	ZANCHETTA Elise	DEFOSSE Gérard	DEFOSSE Gérard	KACZMAREK Nicolas
BERTHENCOURT	GILLET Jean - Jacques	Néant	BISSESSUR Huooph	Néant	DELZARD ép. PIOT Maryse	DEMOULIN Christian
BOHAIN EN VERMANDOIS	VALICELLI David	Néant	LONGUET Philippe	Néant	MACAIGNE Frank	Néant
BONY	SCHUPFENECKER Camille	CARON Laurent	CLAUDE angélique	BONTEMPS Régine	LAVALTE Laurie	CAPON Céline
BRANCOURT LE GRAND	QUEREL sandrine	WIART Hervé	NICOLAS Fabrice	LETOFFE Mélanie	PRUM Marie	PRUM Marie
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	CUSTODERO Sylviane	DUREUX Frank	CARO Denis	LESUR Christine	ROUZIER Daniel	TREFFON Marie-Pierre
BRISAY-CHOIGNY	PAYELLE FLEURY Isabelle	PINCHON Priscille	JUMEAUX Serge	DERBOIS Agnès	BOULTEILLER Denis	BOULTEILLER Agnès
BRISSY-HAMEGICOURT	BRIDE Catherine	Néant	TKACZYK Colette née GALOPIN	MARTIN Charbel née BABILOTE	ASSELBOUR Michal	MARTIN Gérard
CASTRES	LEFEVRE Isabelle	Néant	GERARD Géraldine ép. ACCART	NEANT	KUBIAK Marie ép. AUGUIN	NEANT
GALLAINCOURT	PECHARD Aurélie	Néant	DOURLEN Hubert	Néant	OBLEZ Frédéric	Néant
GERZY	MACHADO Margarida	HORNWELLER Caroline	DRANGORSKI Patrice	CARLER Octave	BESNIER Christian	PILET Pascal
CHATILLON SUR OISE	LEMOINE Angélique	DENIMAL Patrick	PAUL Jennifer	Néant	TOUSVERTS Rosalyne	Néant
CHREVBIS MONCEAU	BRAZIER Jessica	Néant	TRIBOUILLOIS Valérie	POULLET Marie - Noëlle	CAULLIER Yves	MAGNIER Fanny
CLASTRES	GRESPINET Marilide	DUPONT Elodie	BODART Céline	MARANDEL Xavier	COULZY LÉCOMTE PATRICIA	MEMAIN Marie-france
CONTECOURT	ARBANT Cina	DELEJHER Laëtitia	PINCHON Sébastien	NEANT	LECOQ Nelly	NEANT
CROIX FONSSOMME	STEVANCE Véronique	MAZZINI Jennifer	TAVERNIER Christiane	NEANT	MACAREZ Brigitte	NEANT
CUGNY	BIBAULT Nicolas	DURANTET Alain	MENNECART Claude	MOREL Mélanie	HADJEDI Florian	MARCHELEK Marie - Isabelle
DALLON	JULIEN Karine	BRICOUT Jérôme	ALAVOINE Jean - Luc	BODRIEAUX ép. ALAVOINE Françoise	POTIER Hervé	LECONTE ép. POTIER Françoise
DOUCHY	FORZY Thierry	VARLET Jacques	CORDIER Elodie	BRUNELLE Pascal	DEGUSE Charles	FALIZE Frédérique
DURY	LAUDE Martine	LAMART Fédérico	LANDI Daniel	VASSENT Henri	FOULON Pierre	GRANDIN Fabrice
ESSIGNY LE GRAND	BRINGUEZ MARIE CHRISTINE	CARRIER PASCAL	BRINGUEZ LIONEL	VASSENT Henri	NOVICI JOSEPH	GUEGUIN BERNARD
ESSIGNY LE PETIT	NICAUD Lydie	TPAISBART Dominique	CAMUS David	ROGER Roland	PROIX Valérie	Néant
ESTRES	DE STEUR Rémi	Néant	ROUSSEL Alban	LETOT Céline	TRCCMÉ Françoise	BUSSAT Jean - Marc
ETAVES-ET-BOCQUJAUX	MARAT Patricia	LOMBART Eric	DEHENT née BLOE Lydie	GRASSARD Serge	CUNOT Régis	CUNOT Françoise née LEROUX
ETREILLERS	ROUSSEAU Béatrice	HUGET Jean - Yves	LAMBERT Marie - Dominique	BOROWIEC Nadine	DORN Jacky	BOROWIEC Daniel
FAYET	DELVILLE Jérôme	Néant	GUIN David	PIERROT Frédéric	BOUREZ Gérard	Néant
FIELLAIN	DUTOIT Marie - Claire	Néant	MARLY Thierry	Néant	LEGRAND Véronique	Néant
LEMARCHANT	LEMARCHANT Caroline	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
LABOURD-RAUH	DECLERCK Michel	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
LABOURD-RAUH Armelle	VAN ISACKER Eric	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
FLAVY LE MARTEL	GREHAN Stéphanie	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
FLUQUIERIS	DEAUDREIS Pierre	THOMAS Catherine	EOUZAN Christèle	GRZESICZAK Alexis	LEMOINE Anthony	Néant
FONSSOMME	LOCQUENEUX Jennifer	Néant	NOEL François	Néant	POZOT Marie-Claude	Néant
FONTAINE LES CLERCS	BEAUDRELOT Guy	Néant	CALLE Jean - Marie	MARANDIN Ariette	CARON Catherine	BAUBRY Christine
FONTAINE NOTRE DAME	GALLEGUE Nicolas	FERGOT Roger	DEFRANCE Philippe	neant	SIMEON Edmonds	Néant
FONTAINE-UTERTE	DOGNA Laurent	Néant	PROY Emmanuelle	Néant	STOCCHERO Mario	Néant
FORÊSTE	LEDINAHEC Claudine	LEGRIS Angélique	FOUQUIER d'HEROUJEL Marie-Edith	Néant	COCHET EP FOURCQUET Sylvie	Néant
FRANCHILLY SELENCY	CASTROVILLI Rémi	DUCHOSSOIS Isabelle	PAQUE épouse BOUSSELMI Renelle	BUCHOUD Jeanine	COCHET EP FOURCQUET Sylvie	Néant
					BACHELET Eric	LEQUEUX Dominique

ANNEXE  
Membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Quentin

Commune	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal Suppléant	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration Suppléant	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal Suppléant
FRESNOY LE GRAND	CAILLE Michel Suppléant MACAIGNE Christian Suppléant GRIFLET Alfred Suppléant GRIERE Alfred BLANDIN Marie-Thérèse AMANT Ambre Suppléant LANGLET Marie-Christine HERBIN Thierry Suppléant FINN Armantine	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
GAUCHY	FERROT PHILIPPE BEAUBAIN STEPHANE ROUSSEAU ALAIN LONCLE JEREMY HERAN JEAN-YVES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
GERMAINE	ALLEGRE Jimmy	GOBET Gwendoline	DESMASURES Monique	MIGACZ Gérard	HETUIN Martine	LEROCY Florence
GIBERCOURT	TANT Rémi	GIVAIR Pascal	CAVAGNA Laurine	CATENNE Rosemonde	NUITENS Maxime	Néant
GOUY	LUCKI Véronique	Néant	HERY Gilles	Néant	AST Patrick	Néant
GRICOURT	DCCOQUIERT Emmeline	KUTTER Frédéric	PLAIDEUX Marie Agnes	LE CORRE Frédéric	DRION Guy	LEPINE Pascal
GRUGIES	BONNARD Jonathan CALLE Vanessa GOSSE Benoît LESUEUR Chritelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
HAPPENCOURT	ROUANET Richard	SOKAL Carine	FOURNET Claudine	NEANT	BAESKENS Séverine	BAESKENS Nicolas
HARGICOURT	CARDON Olivier	GAUTHIER Mathieu	BOBSON Jean-Paul	CORNE <b>ép. BOURGEOIS Lydie</b>	THOMAS <b>ép. HOCQUET Amick</b>	DHENNEQUIN Rolland
HARLY	PIOT Martine	PIERSON Colette	HOLBACH Christiane	DESTOMBES Genevieve	DELANGE Jean - Marie	HANNIER Danielle
HINACOURT	DANDOLO François Lescot Nicole Suppléant Dupuy Matthieu Boutet Cédric Tyberghien Sophie Mazuyer Neirat Priscilla	PLANCHON Jean-Luc	DANDOLO Florence	DEBEAULIEU FOUARD Stéphanie	PLANCHON cedric	SALINGUE Eïse
HOUNON	MAJCHERZAK Maïté THEVENIN Boalig VILLAIN Valérie CARETTE Regis BEAUFORT Marie christine	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
HOMBLIERES	DURIEZ Henri	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
ITANCOURT	UHLAR Bertrand	LEMAIRE Patrick	BRISSET Jean - Jacques	Néant	PEZET Jacky	Néant
JEANCOURT	MASCART Virginie	CHARPENTIER Gérard	DIZAMBOURG Jean-Michel	Néant	LEVERT Jean-Pierre	Néant
JONCOURT	TOFFIN Joël	Néant	BOYER Karine	DIDIER Thibault	LELOUP Marie - Line	LEGRAND Jean - Louis
JUSSY	DESMARCHELIER Olivier COLZY Fanny AUBERT Josette BOITELLE Nadège	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
LA FERTE CHEVRESIS	DOLLAIN épouse BOCCOURT Nathalie	BOUCHENOIR Sylvie	GASPARD Romain	BOCCOURT Anais	BRASSART Jean	DINAUCOURT Arnaud
LANCHY	GODART Guy	COSSERON Françoise	URIER Daniel	DELCROIX Dominique	GOLUET Guillaume	DELCROIX Patricia
LE CATELET	Roger GONELLE	THIERY Romain	PONTHIER <b>ép. VENGEANT Maudicette</b>	DELTOUME Marjorie	BOCOURT Corinne	HAUET Sébastien
LE VERQUIER	SEVERIN Philippe	Néant	FREMIER-KUENDEWIDEM Marie-Paule	NEANT	GAPP <b>ép. BAILLON Dborah</b>	Néant
LEHAUCOURT	PIETTE Denis	FOSSÉ Dominique	PUCHE Christian	LEGER Joseph	VIGNAUX Olivier	BETIN née RASSCHAERT Joëlle
LEMPIRE	CAVROT veuve TELLIER Annette	Néant	ZIMMERMANN Chantal	Néant	CHAMARET Marie - Agnès	Néant
LESOINS	WERBOUCK André	DELLIS <b>ép. DUMONT Marine</b>	WASILEVSKI Dominique	BERNARD Michel	WATTIAU Gilbert	GROSSOT <b>ép. NIMAIL Marcelle</b>
LEVERGIES	BIDOUX Valérie	MAFILLE Sébastien	HERBIN Céline	ABRASSART Félix	MERCIER <b>ép. HORVATE Mauricette</b>	Néant
LY FONTAINE	DROUJART Jacques	LENEUTRE Charlotte	BOBSON Emeline	LENGLET Emilie	PERDRIX Jarôme	MAHEUJ Perinne
MAGNY LA FOSSE	SARDINI Marie - Arge	DUBOIS Catherine	VANHULLE Véronique	FOURNIER Patrick	SAINTIN Rémy	VITOUK Arne
MARSEMAY	MARCY	DECAMPS Daniele	BOGHARD Bratrice	BIERNAT Alain	MOREL Marjose	Néant
MESNIL SAINT LAURENT	LEPART Claude	Néant	MASCRET	Néant	LEVENT Jean-Luc	Néant
MEZIERES-SUR-OISE	MIEL Estelle	EUDES Françoise	BOURILLON Caroline	BASSET Paul	BALIQUE Jean-Pierre	Néant
MONT D'ORIGNY	ALLART Jean - Jacques	CARPENTIER née BURIDANT Chantal	DOLLE Denis	BURLET Pascal	LEBRUN Jean - Pierre	GOBALLE Marthe
						DEBLOCK <b>ép. PAGE SYLVANE.</b>

ANNEXE  
Membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Quentin

Commune	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal Suppléant	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration Suppléant	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal Suppléant
MONTREHAIN	DEMONTEUIL néo LIENARD Chantal	FALENTIN Gwénaél	CLOSSSET Gérard	CLAUJET David	SVILLEBRANQUE Marie-Charline	MONFOURNY Christèle
MONTESCOURT LIZEROLLES	BILLET OLIVIER LEQUET CYRILLE DUPONT VALERIE CHATELIER MARIE LINE PREFER GUSIAINE	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
MONTIGNY EN ARROUJAISE	ALLIZARD Jessica	Néant	LAUNOY Carole	Néant	LECOQ Daniel	Néant
MORCOURT	LELEU Jean – Michel	FOREL Sabine	PATE Claudine	Néant	FONTAINE Françoise	DUPONT Anne
MOY DE L'AISNE	TREVISAN Florence	Néant	HARDY Daniel	Néant	ORLOWSKI Gérard	Néant
NAUROY	MARTY Alain	TOURNEUX Romaric	FUTRIE Benoît	Néant	MARVAULLE Murielle	Néant
NEUVILLE SAINT AMAND	LEDUCQ Alain	SAINTE BELVE Antoinette	DUCHAUSSEIS Jacqueline	MISMAQUE Pierre	KULA Jean	Néant
NEVILLIETTE	LADÉLIZE Michel	MUNIER Patrick	MUNIER Patrick	Néant	ETIENNE Chantal	Néant
OLLEZY	BULTEZ Sarah – Marianne	Néant	VAN HUYFTE Alain	Néant	BOULME Julie	Néant
OMISSY	GOSKIL Alain	Néant	BALLET Didier	Néant	POULAIN (née DUFLOT) Roselyne	Néant
ORIGNY SAINTE BENOITE	GAUTHIER CÉCILE MADINE DOLIGNON JEAN JACQUES KLECHA JACQUES BLEUSE GWENELLE MOULIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
PASPEVILLE	KRAMIEC Maxime	LANGLET Ludovic	CHARPENTIER Michel	RICHOUD Audrey	BERNIER Clémentine	BIEGANSKI Marie Paul
PITHON	OUVRAY Elisabeth	Néant	GRAS Jean-Luc	VASSEUR Maysee	FLAMME Daniel	HACHET Gérard
PLEINE SELVE	VELY Stéphanie	PLE Pascal	LARDY Françoise	HERAN Kévin	DEBLOCK Vincent	NESZTLER René
PONTRU	LETRILLANT Anne Cécile	Néant	FORTIN Dorothée	Néant	DILENA Giovanni	Néant
PONTRUET	SPRIET Freddy	LETRILLART Olivier	MERLIN Tania	CAPE Ghislaine	JANIAK Claude	CASINELLI Jaselle
PREMONT	CARIATI Laetitia	NOIROT Patrick	DAILY Bruno	Néant	VASSAUX François	Néant
RAMICOURT	AMMELUX Cécile	Néant	COTTRET Thibaut	ALLARD Bertrand	MILHEM Fabian	AMMELUX Elise
REGNY	TARGY Laurent	SIMEON Julien	LEROY Michèle	GOURLIN Jean-Louis	LECONTE Jean-Paul	ALEXANDRE William
REMAILCOURT	DUPREZ Blaindre	CHARPENTIER Christophe	CARDON Anne	SEBBE Joëlle	HENON Jean-Pierre	FAURE Martine
REMANSHART	DURKALEK Mathieu	Néant	BONNARD Thierry	Néant	DRANGORSKI Christian	Néant
RIBEMONT	COOL Jérôme	BOULARD Romain	HAMELLE François	BRUNET Jacques	BRUNY Valérie	BOULARD Elisabeth
ROUPLY	MICHALAK Francis	DELAIRE Jocelyne	GUILLERME Jeanne	OUADAH Karim	BOUSSUGE Bruno	HELIN Daniel
ROUVROY	VAN MAELE Sylvain	REBOUITE Emmanuel	DAULLE Jean – Basilisa	GORET Claude	GRENGLET Caroline	MAGIEROWICZ Alain
	BERTONNET Jean-Michel Suppléant VIGNON Philippe JOSSE Lionel Suppléant GILLES Yves GARCIA DALGO Luc Suppléant TASSART Pascal ANETTE Sébastien Suppléant ADOLX Philippe JAN Aurélien Suppléant DUCOS Gauthier	Néant	Néant	Néant	LECLUYER épouse LARTIZIEN Sylviane	LEMOINE Jean – Paul
SAINT SIMON	PELTIER David	MAYAYO Owenselle	LECOQ Jean-Pierre	DELAFORTIERE Delphine	DELACHER Peggy	Néant
SAVY	HUTIN Pierre	DUPONT Michel	BAUDRE Muriel	Néant	HERMANT Marie	Néant
SEBONCOURT	COLLET Bernard	VILAIN Aurélien	HÉNOUX Martine	LEMAIRE Cathy	MAYELIR Philippe	PINTEAU René
SEQUEHART	GARET Sylvie	Néant	ANSELIN Philippe	VAN HOYE Philippe	BEUSE Françoise	EUSTACHE Guillaume
SERAIN	VIDAILLAC Marinnick	Néant	OZOUF Christian	CARLIER Léon	CARLIER Albert	ROUSSEAU Didier
SERAUCOURT LE GRAND	LEQUET Pascal	LEGRAND Michel	FERRATA Estelle	LEFEVRE Ghislaine	LURIN MIRELLE	DESPRES CECILE
SERY LES MEZIERES	FOURNET Martine	Néant	DEPLUS Chantal	PLE Annelise	GAUBERT Mireille	SERAIN Maysee
SISSY	CATOIRE Thiebaud Joseline	Néant	CARAMIELLE DEBRAS Ingrid	FLOQUET Anne-Sophie	FAUCONNIER Sylvain	LAMI Joffrey
SOMMETTE-EAUCOURT	FOUCART Jodi	MORISSE Ludivine	Néant	Néant	PREVOST René	Néant

ANNEXE  
Membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Quentin

Commune	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal Suppléant	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration Suppléant	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal Suppléant
SURFONTAINE	LANCELIN Christophe	POQUET – BIDEAUX David	CAILLAUX TRONQUOY FLORENCE	PILET Nathan	CHURKIN Olga	LANCELIN GANTOIS Anne – Sophie
THENELLES	BRONCHART François	BLEUSE Nathalie	ALLART Didier	Néant	FOULON Christine	Néant
TREFOON	DAUTHUILLE Christian	FANCHON Dominique	SZCZUPAK Antoine	MAIRESSE Arnaud	EVIN Caroline	MAIRESSE Laurence
TUIGNY ET PONT	BONO Grégoire	Néant	ROUSSEAU Emilio	Néant	HIMPENS Pierre	Néant
UPVILLERS	HERBET Angélique	Néant	DELAIRE Sandrine	Néant	GELF Sylvie	Néant
VAUX EN VERMANDOIS	LANCELIN Sébastien	GRENAUT Nicolas	PERIN Marie	GHIGHI Nelly	BRISSET Jean-Loup	ALLARD Dominique
VENDEUILLES	TARDIEUX Robert	PRUYOST née CALLE Magali	NICAUD Laure	DUBAN Michel	DUBAN Charité	DIETRICK née ADAM Peggy
VENDUEUIL	COUSIN Pauline	BELIN Frédéric	LESBROS Alex	DA FONSECA Sylvie	WACQUET Patrick	BELIN Catherine
VENDHUILLE	FURGEROT Dominique	Néant	DOLLEZ Jean-Louis	Néant	PASSSET Christine	Néant
VERMAND	VARRIER Véronique	HÉLOIRE Sandrine	PINCHON Hervé	MERIAUX Christiane	MARKOWSKI Ghislain	FRANCOIS Marc
VILLERET	MOREAU Christophe	DELAINE Jean – Marie	BARDEAUX Michel	DELIGNIERES Guy	MARIE née BOTELLA Thérèse	DESSENNE Jean
VILLERS LE SEC	WAREST Florian	Néant	ALLART Mathilde	MOURAIN Jérôme	DHOLLANDE Lucie	Néant
VILLERS SAINT CHRISTOPHE	FEUTREZ née LEFEBVRE Lydia	Néant	DELHAYE Emille	Néant	TRANOIS Claude	Néant